

## Prime de précarité après une proposition de cdi

## Par chacha07, le 23/08/2012 à 15:35

Bonjour,voila, je vous explique ma situation et vous remercie d'avance pour ceux qui pourrons m'apporter des informations pour m'aider dans mon probleme.

J'ai été embauchée il y'a 3 ans en cdd pour un remplacement de congé parental d'une durée qui pouvait allez jusqu'a 3 ans.La personne que j'ai remplacée a profitée de son congé et a donc renouvelée son congée parentale tout les ans, j'ai donc eu des avenants au contrat de travail chaque année. Arrivant a la fin de mon contrat, j'ai eu une proposition oral de mon employeur de continuer en cdi dans l'entreprise si la personne que je remplacait ne revenait pas, chose que j'ai refuser oralement ayant une grossesse en cours et ne supportant plus de ne travailler dans cette entreprise pour diverse raison. Mon contrat devait se terminer le 15 juillet, au retour du salarié remplacé, mes responsable mon donc posés mes vacances du 2 juillet jusqu'a la fin de mon contrat pour me faciliter la tache avec ma grossesse, bref, arrivant au 15 juillet et le salarié remplacé ne revenant pas, mes employeurs etaient dans l'obligation de licencier la personne que je remplacait pour pouvoir mettre fin a mon contrat puisqu'il était stipuler que mon contrat ne se terminait qu'au retour du salarié remplacé.ne trouvant pas d'adresse pour la licencier, ils m'ont posé mes vacances restante jusqu'au 14 aout, apres cette date j'ai du attendre jusqu'au 22 aout pour avoir un rendez vous avec mon employeur qui m'a fais signer un papier antidaté de proposition de cdi en 35h alors que j'était en 30h lorsque j'était en cdd, et me demandant de lui écrire une lettre comme quoi je lui refusais le cdi, j'ai compris en fesant cela que je disais adieu a ma prime de précarité d'une valeur aproximative de 4100 euros (10% de tout mes salaires brut pdt mon cdd), je comptais vraimen sur cet argent, et je suis dépitée de savoir que je n'aurais pas mon argent pour faire face au chomage, puis je contester mon solde de tout compte, sachant que la proposition de cdi m'a été faite sur 35h et non sur 30h (ayant des enfants j'aurais preferer continuer en 30h et non en 35h) puis je aussi contester sur le fait qu'elle m'ai fait signer tardivement un papiert antidaté??merci pour vos réponse, et n'hhesiter pas si vous avez d'autre recours a me

proposer sa m'aiderais fortement			